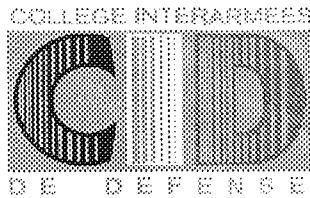


1998. 248

1997-1998



MEMOIRE DE GEOPOLITIQUE



AU LENDEMAIN DU SOMMET DE HANOI ET A L'AUBE DU XXI^e SIECLE BILAN ET PERSPECTIVES DE LA FRANCOPHONIE

Chef de bataillon DUFFOUR

1998-248

C2

RESUME

La francophonie pourrait apparaître comme une survivance néocoloniale ou une nostalgie impériale de la part de la France. Les français ne sont cependant pas à l'origine de la création de ce mouvement qui unit les peuples et les états « ayant le français en partage ». Malgré le récent sommet de la francophonie au Vietnam, (Hanoï du 14 au 16 novembre 1997), les réalités de la francophonie, ses organisations et ses perspectives de développement sont inconnues et négligées des français. Pourtant, dans le contexte inquiétant de la mondialisation, la francophonie offre à la communauté francophone un moyen d'organiser un monde plus solidaire et plus prospère.

Le tableau de bord de la francophonie fait apparaître une réalité très contrastée : la langue française recule dans ses espaces de diffusion traditionnelle au profit de l'arabe (en Afrique), de l'anglais (en extrême orient) et plus généralement des idiomes nationaux. En revanche, les institutions de la francophonie attirent de nouveaux candidats et si le nombre des francophones décroît, si le français est de moins en moins une langue d'usage courant ou officielle, il se maintient et progresse comme langue universitaire ou des élites.

Les états francophones sont liés par des institutions souples et multiformes dans lesquelles la France veille à ne pas avoir une place prépondérante. La multiplicité de ces institutions témoigne de la genèse laborieuse de la francophonie et de la diversité des motivations des différents participants. A coté des institutions officielles, nationales et internationales, de la francophonie, souvent complexes, redondantes et concurrentes, des centaines d'associations privées assurent la vitalité du système.

La francophonie peut exercer une médiation audacieuse et réaliste dans le nouveau jeu international. C'est à la fois une alternative crédible au modèle anglo-saxon, un rempart contre les différents intégrismes et un atout économique partagé entre les cinquante états francophones.

La France doit rompre avec son attitude timide dans la gestion de la francophonie : elle a l'audience internationale pour défendre les intérêts des autres membres et ce combat peut contribuer au maintien de l'exception française. Les moyens de ce combat sont connus : la promotion de la langue et de la culture française à l'intérieur comme à l'extérieur et la préférence francophone dans l'action extérieure de la France.

C'est donc un grand projet pour la France et une ardente obligation que de contribuer à la promotion de la francophonie. La France manifesterà par là sa mission de service des autres membres de la communauté et sa vocation particulière à l'universalité. La francophonie participera ainsi à l'affirmation de l'exception française.

SOMMAIRE

AU LENDEMAIN DU SOMMET DE HANOI ET A L'AUBE DU
XXI^e SIECLE, BILAN
ET PERSPECTIVES DE LA FRANCOPHONIE.

INTRODUCTION : A LA RECHERCHE D'UNE DEFINITION

LE TABLEAU DE BORD DE LA FRANCOPHONIE

LE BILAN

LE REcul DE LA LANGUE FRANCAISE

UN INTERET NOUVEAU POUR LA FRANCOPHONIE

L'UNITE DANS LA DIVERSITE

LES STRUCTURES DE LA FRANCOPHONIE

AUX SOURCES DE LA FRANCOPHONIE

LA COMPLEXITE DES INSTITUTIONS

LES INSTITUTIONS INTERGOUVERNEMENTALES

LES OPERATEURS DU REGIME

LE FOISONNEMENT DES ASSOCIATIONS

LES ORGANISMES PUBLICS FRANCAIS

UNE CHANCE PARTAGEE, UN ATOUT EN COMMUN

L'ALTERNATIVE AU MODELE ANGLO-SAXON

LE REMPART CONTRE LES INTEGRISMES

LA PROSPERITE PARTAGEE

CONDUIRE LA BATAILLE DE LA FRANCOPHONIE

LA PREFERENCE FRANCOPHONE

PROMOUVOIR L'IDENTITE FRANCOPHONE

CONCLUSION : LA FRANCOPHONIE, UNE CLEF POUR LE XXI^e SIECLE

RESUME

La francophonie pourrait apparaître comme une survivance néocoloniale ou une nostalgie impériale de la part de la France. Les français ne sont cependant pas à l'origine de la création de ce mouvement qui unit les peuples et les états « ayant le français en partage ». Malgré le récent sommet de la francophonie au Vietnam, (Hanoi du 14 au 16 novembre 1997), les réalités de la francophonie, ses organisations et ses perspectives de développement sont inconnues et négligées des français. Pourtant, dans le contexte inquiétant de la mondialisation, la francophonie offre à la communauté francophone un moyen d'organiser un monde plus solidaire et plus prospère.

Le tableau de bord de la francophonie fait apparaître une réalité très contrastée : la langue française recule dans ses espaces de diffusion traditionnelle au profit de l'arabe (en Afrique), de l'anglais (en extrême orient) et plus généralement des idiomes nationaux. En revanche, les institutions de la francophonie attirent de nouveaux candidats et si le nombre des francophones décroît, si le français est de moins en moins une langue d'usage courant ou officielle, il se maintient et progresse comme langue universitaire ou des élites.

Les états francophones sont liés par des institutions souples et multiformes dans lesquelles la France veille à ne pas avoir une place prépondérante. La multiplicité de ces institutions témoigne de la genèse laborieuse de la francophonie et de la diversité des motivations des différents participants. A coté des institutions officielles, nationales et internationales, de la francophonie, souvent complexes, redondantes et concurrentes, des centaines d'associations privées assurent la vitalité du système.

La francophonie peut exercer une médiation audacieuse et réaliste dans le nouveau jeu international. C'est à la fois une alternative crédible au modèle anglo-saxon, un rempart contre les différents intégrismes et un atout économique partagé entre les cinquante états francophones.

La France doit rompre avec son attitude timide dans la gestion de la francophonie : elle a l'audience internationale pour défendre les intérêts des autres membres et ce combat peut contribuer au maintien de l'exception française. Les moyens de ce combat sont connus : la promotion de la langue et de la culture française à l'intérieur comme à l'extérieur et la préférence francophone dans l'action extérieure de la France.

C'est donc un grand projet pour la France et une ardente obligation que de contribuer à la promotion de la francophonie. La France manifestera par là sa mission de service des autres membres de la communauté et sa vocation particulière à l'universalité. La francophonie participera ainsi à l'affirmation de l'exception française.

INTRODUCTION

A LA RECHERCHE D'UNE DEFINITION

Le sommet qui rassemble tous les deux ans les chefs d'état « ayant le français en partage », s'est tenu à Hanoi du 14 au 16 novembre 1997. Si pendant quelques jours les médias ont rendu compte des travaux des délégations, et uniquement pour souligner les péripéties de la difficile élection de Boutros Boutros-Gali au poste de secrétaire général, rares ont été ceux qui ont présenté les enjeux géopolitiques de la francophonie. La réalité de la francophonie, ses perspectives de développement, sont généralement inconnues.

Le mot de francophonie semble avoir été inventé par un géographe français, Onésime Reclus (1837-1916), qui le premier eut l'idée de classer les habitants de la planète en fonction de la langue qu'ils utilisaient dans leurs familles ou dans leurs relations sociales. Il fallut cependant attendre que Léopold Sédar Senghor, à la fois agrégé de grammaire, homme politique et poète, l'utilise à son tour à partir de 1962, pour qu'il trouve une audience internationale.

Il est difficile de réduire le mot francophonie à un sens unique, pour être un mot jeune, il n'en exprime pas moins un concept riche et varié. Son premier sens est linguistique : la francophonie c'est l'état de celui qui parle français. L'accent est mis sur le langage, sur le rapport individuel avec la langue.

Le deuxième sens est géographique : l'identité de langue entre divers peuples parlant le français forme un ensemble géographique, la francophonie est donc la communauté des gens qui à travers le monde sont unis, de facto, par l'emploi du même idiome. C'est reconnaître aussi pour les français qu'ils ne sont pas propriétaires de leur langue et qu'elle est le bien commun de millions d'individus. Ces peuples ne partagent pas que la même langue, il y a aussi un sens culturel et même spirituel à la francophonie.

C'est le troisième sens : la francophonie est une vaste famille spirituelle de peuples et d'individus qui se sentent solidaires et unis. Selon les termes du Haut conseil de la langue française (1977), « la francophonie est une sorte d'école de la fraternité ».

Le dernier sens, le plus moderne aussi, est institutionnel : la francophonie mobilise un grand nombre d'organisations publiques ou privées et d'associations dont l'action manifeste, d'une manière pratique, la solidarité au sein d'une même communauté de langue et de culture.

Quel que soit le sens retenu, c'est bien le partage du français qui est à la base de tout. Cependant, alors que les pionniers vibraient pour une francophonie littéraire et culturelle, pour ceux qui s'intéressent à la francophonie aujourd'hui, elle représente

LE TABLEAU DE BORD DE LA FRANCOPHONIE

Dresser l'état des lieux de la francophonie à trois ans de l'an 2000, c'est rendre compte d'une réalité complexe. En effet, la diffusion de la langue française recule dans ses espaces traditionnels, alors que, simultanément, les institutions de la francophonie attirent de nouveaux et parfois surprenants candidats et que la production littéraire d'expression française est florissante à travers le monde.

LE BILAN

On estime la communauté francophone dans le monde à 160 millions de personnes, soit : 105 millions de francophones réels et 55 millions d'occasionnels. Elle se situe au neuvième rang des grands ensembles linguistiques, mais la langue française est la seule, avec l'anglais à être présente sur tous les continents. A titre de comparaison, l'anglais compte 478 millions de locuteurs, loin derrière le mandarin (975). Les autres langues parlées dans le monde sont : l'hindi (437 millions), l'espagnol (392 millions), le russe (284 millions), l'arabe (225 millions), le bengali (200 millions) et le portugais (184 millions).

Les régions du monde les plus francophones sont le Maghreb, l'Europe de l'Ouest, l'Océan indien et l'Afrique subsaharienne. Les pays les plus francophones sont, outre la France, le Luxembourg, l'Algérie, la Belgique, le Canada, le Congo, la Côte d'Ivoire, le Gabon, le Liban, la Tunisie et le Vanuatu. Selon le Haut conseil de la francophonie, entre 55 et 60 millions d'élèves reçoivent, hors de France, un enseignement en français.

LE REcul DE LA LANGUE FRANCAISE

Le recul de la langue française se fait paradoxalement le plus sentir dans les régions où elle semblait être le mieux implantée : l'Afrique et l'ex-Indochine. Les raisons en sont diverses, et pas toujours liées au progrès de l'anglais.

En Afrique, le recul du français est très visible ; il a pratiquement disparu dans les campagnes. Ainsi, au Sénégal, patrie du poète-académicien-président Léopold Sédar Senghor, la francophonie tient parfois du trompe l'oeil. La vraie langue d'échange du Sénégal ce n'est plus le français, qui « n'est compris que par 30% des habitants, en comptant ceux qui connaissent quelques phrases à l'usage des touristes...seuls 10% sont capables de l'écrire » reconnaît le ministre de la culture du Sénégal. Alors que le Wolof, langue maternelle de 40% des sénégalais est maintenant parlé par 80% des habitants. La première raison de ce recul est d'abord lié à l'effondrement du système éducatif officiel, lui toujours dispensé en français, seule langue officielle : le taux de scolarisation est aujourd'hui de 54%, avec une moyenne de 62 enfants par classe... Enfin, au Sénégal, comme dans toute l'Afrique noire, les puissantes confréries musulmanes pallient, dans leurs écoles coraniques, les lacunes du système officiel. Le français recule à proportion de la progression de l'Islam.

C'est cependant dans les pays de l'ancienne Indochine que l'effondrement du français est le plus spectaculaire : c'est aujourd'hui une francophonie du troisième âge ou d'élites rares. Certes, même au temps de l'Empire, la pratique du français

était surtout le fait des citadins et des employés publics ou privés de la puissance coloniale. Ainsi, en 1924, en Cochinchine (seule colonie en Indochine), sur les 600 000 enfants d'âge scolaire, seuls 1/8 fréquentaient une école où tout ou partie de l'enseignement était délivré en français. Partout, c'est d'abord la volonté politique qui a fait reculer le français : désir d'éradiquer le souvenir de la période coloniale pour les Khmers rouges du Cambodge et les communistes du Vietnam ou du Laos. Enfin dans ces mêmes pays, volonté de diffuser la langue de la puissance communiste amie : le russe au Vietnam, le chinois puis le russe, au Cambodge.

Aujourd'hui, quand les parents ont le choix de la langue étrangère étudiée par leurs enfants, l'environnement anglophone de la région les conduit à privilégier l'étude de l'anglais, considéré comme le passeport indispensable à l'enrichissement rapide. A la dernière rentrée scolaire à Saigon, aucun élève du secondaire n'avait choisi le français comme langue étrangère... C'est d'ailleurs une ironie douloureuse de l'histoire que ce soient des Canadiens qui se chargent, pour l'essentiel, de la formation à l'anglais des futurs professeurs d'anglais du Vietnam, du Laos et du Cambodge. La «francisation» hâtive et superficielle de Hanoi à l'occasion du dernier sommet francophone relevait de la fiction et, pour certains observateurs, d'une mise en scène, à usage des participants au sommet, digne des villages Potemkine de la Russie impériale.

Dans certain pays européens, proches de la France, l'enseignement du français connaît un effondrement similaire. Ainsi, en Espagne, jusqu'à la fin du franquisme en 1975, le français était la principale langue étrangère enseignée. La dictature ne faisait, en fait, que retarder une évolution mondiale. En 1975, un million d'Espagnols apprenaient encore le français. Aujourd'hui, ils sont moins de 250 000.

Le théorème linguistique mondial est donc impitoyable : tout pays qui dispose d'une langue véhiculaire indigène assure la transformation de cette langue en langue nationale exclusive et encourage le développement de l'anglais comme deuxième langue auprès de ses élites.

UN INTERET NOUVEAU POUR LA FRANCOPHONIE

Dans un environnement qui ne lui est pas favorable le français fait cependant de la résistance et la francophonie séduit de nouveaux pays.

Résistance d'abord en Algérie, où l'arabisation figurait pourtant dans les premiers objectifs du F.L.N. Bien que plusieurs lois bannissent le français de la vie officielle algérienne, la volonté de pratiquer le bilinguisme est toujours aussi forte, et seul le terrorisme a fait rentrer la plupart des 10 000 enseignants français détachés en Algérie. Dans un pays où la population a le choix entre la dictature militaire et l'intégrisme des barbus, la pratique du français est un espace de liberté... et l'assurance de s'intégrer plus facilement en cas d'exil en France. Les milliers de paraboles offertes par les instances légales du FIS sont plus souvent tournées vers les divertissements des canaux français que vers les programmes religieux diffusés par l'Arabie Saoudite.

En Europe, depuis l'ouverture des pays de l'Est, les relations culturelles se sont considérablement développées entre la France et ces pays. La situation de la

langue française s'est grandement améliorée en Roumanie, en Bulgarie, en Pologne. En Bulgarie, par exemple, le mouvement «bonjouriste» regroupe, entre autre, presque tous les ministres, parfaitement francophones, dans un pays profondément francophile. Cet intérêt très marqué pour le français et la culture française remonte au XVIII^e siècle, et a survécu aux années de plomb du régime communisme qui avait rasé le lycée français de Bucarest. Le Français y est à nouveau la langue étrangère la plus étudiée, dans le secondaire.

Dans les pays latino-américains le français est aussi rentré en résistance. La France bénéficie depuis la révolution de 1789 d'un grand prestige moral dans le sous-continent dont l'indépendance s'est faite, autour des années 1820, inspirée par la philosophie politique et les principes de la Révolution française. Au nom de la solidarité latine et devant l'envahissement de la culture américaine, de nombreux états sud-américains privilégient maintenant l'apprentissage du français comme première langue étrangère dans le secondaire. C'est notamment le cas de l'Uruguay, de la Colombie, du Chili ou de l'Argentine, pays qui souhaitent être représentés en observateurs, dans les instances francophones.

Autre signe d'espoir, les lycées français à l'étranger ne parviennent pas à satisfaire toutes les demandes d'inscription. Les anciens élèves de ces établissements en sortent généralement très francophiles, parfaitement en phase avec la culture et les mentalités françaises. Ils constituent de bonnes portes d'entrée de notre pays chez le leur. Ils sont généralement très attachés, aussi, à la francophonie et cultivent une vision très ouverte et très universelle de la culture française.

Enfin, récemment publié, l'ouvrage « Langue française, terre d'accueil » d'André BRINCOURT, évoque ces écrivains « venus d'ailleurs », pour qui le français est une autre patrie. Rarement dans l'histoire, autant d'oeuvres pensées et rédigées d'emblée en français ont été publiées par des «non-nationaux» et par des écrivains de si grands talents, comme Léopold Sédar Senghor, le précurseur, ou Hector Biancotti, Tahar Ben Jelloun et encore l'algérien Tahar Djaout, martyr de la francophonie.

Incontestable recul de la diffusion du français, mais simultanément intérêt toujours très vif pour la langue et pour les valeurs qu'elle véhicule ; le tableau de bord de la francophonie est donc très contrasté et certainement à nuancer. Une vision optimiste de la situation est peut-être de considérer que le français passe d'une diffusion massive, mais finalement plus virtuelle que réelle, à une diffusion plus restreinte, pour une cible plus choisie et plus militante. Formée initialement de pays ayant vécu dans la mouvance directe de la FRANCE, la francophonie s'étend progressivement à des états qui entretiennent avec la langue française des liens plus tenus ou plus épisodiques . Le français n'est alors, ni une langue officielle, ni une langue d'usage courant, mais une langue d'enseignement souvent facultative, une langue minoritaire et élitiste certes, mais parlée par des passionnés, prosélytes de la culture et de la civilisation française.

L'UNITE DANS LA DIVERSITE

Cette affirmation qui a été le thème du sommet tenu à L'île Maurice en 1993, rend bien compte de la réalité de la francophonie et en complète le bilan.

Disparité économique d'abord. A titre d'exemple, le Canada, classé premier par les nations unies en 1994, pour la qualité de la vie côtoie, la Guinée au 173^e rang. Alors que la France et le Canada font partie du G7, groupement des sept puissances les plus riches du monde, la majorité des pays est en voie de développement et demande une aide économique internationale.

Diversité, aussi, des régimes politiques et des structures étatiques. La France, le Canada ou la Belgique ont une tradition de vie démocratique et de respect des droits de l'homme. Peu de pays du Sud partagent ces valeurs et ces pratiques, et la francophonie rassemble des états où la sécurité des ressortissants est aléatoire, où l'évolution politique se fait au gré des coups d'états militaires successifs (Afrique), et aussi des pays qui n'ont pas abandonné le régime communiste (Vietnam).

Les motivations des états et des communautés pour adhérer à la francophonie sont aussi très diverses. Si la plupart recherchent à la fois un positionnement sur la scène internationale et les avantages matériels de l'appartenance à un grand marché potentiel, d'autres cherchent dans la francophonie, à évacuer des problèmes d'identité. La Communauté française de Belgique, comme le gouvernement fédéral du Québec et celui du Nouveau Brunswick, participent au régime en signe d'émancipation par rapport au gouvernement national. Le Canada, majoritairement anglophone et le royaume de Belgique majoritairement flamand, sont parmi les membres les plus actifs pour, au contraire, contrôler leurs minorités.

Enfin, parce que la francophonie n'est pas une institution exclusive, les états peuvent entretenir d'autres solidarités qui brouillent encore son image internationale. Les états francophones européens appartiennent, pour la plupart, à l'Union Européenne. Le Canada et donc le Québec, appartiennent à l'ALENA et au Commonwealth, le Vietnam a rejoint l'ASEAN, et le Cambodge y a posé sa candidature. La plupart des pays africains participent aux travaux de l'OUA parallèlement à ceux de la francophonie. Ces diverses solidarités ne sont pas faciles à gérer. La France, par exemple, doit demander l'aval de l'Union Européenne pour faire bénéficier ses anciennes colonies de préférences douanières et le Canada est parfois accusé de servir, dans la francophonie, de cheval de Troie aux intérêts américains.

Cette extrême diversité dans la diffusion de la francophonie, dans le poids du facteur francophone dans l'identité nationale et dans les motivations des membres, expliquent la multiplicité des institutions et des organismes qui lient entre eux les états francophones.

l'accès à un ensemble de moyens qui favorisent le développement social, économique et politique. Alors pourquoi un tel désintérêt officiel pour la francophonie de la part de la France ? Le discours est toujours lyrique et incantatoire, mais la réalité des actions politiques et diplomatiques ou des investissements financiers très modeste. La francophonie offre à la communauté francophone un moyen d'organiser, dans la solidarité et la prospérité partagées, le village planétaire dont McLuhan annonçait l'avènement, et d'aborder sans crainte la mondialisation.

Le tableau de bord de la francophonie fait apparaître un bilan contrasté, cette diversité caractérise aussi les structures du régime. Pour exploiter au mieux les atouts qu'elle représente, il convient de conduire la bataille de la francophonie face aux apôtres du désarmement culturel et linguistique et aux thuriféraires de la civilisation unique.

LES STRUCTURES DE LA FRANCOPHONIE

Il est paradoxal de parler de structures de la francophonie, car les liens qui unissent les différents états ne ressemblent, ni à une construction juridique, ni à un ensemble hiérarchique fixe, mais au contraire à des institutions souples et multiformes, à des associations privées et à des échanges spontanés entre individus. Les structures de la francophonie ne sont donc pas comparables au système juridique du Commonwealth. Dans ce domaine c'est, pour une fois, le Royaume-Uni qui est juridique et la France latine qui est pragmatique.

AUX SOURCES DE LA FRANCOPHONIE

L'histoire de la francophonie internationale prend sa source principale dans le processus de redéfinition des rapports entre la France et ses colonies africaines en voie d'émancipation, même si la première initiative internationale remonte à 1906, avec la création à Liège de la Fédération internationale pour la Culture et l'Expansion de la langue française.

Ce sont les présidents africains, L. S. SENGHOR, BOURGUIBA et HAMANI DIORI qui les premiers proposèrent, en 1962, d'organiser le monde francophone. La même année la revue ESPRIT consacre un numéro spécial à la francophonie ; l'article signé par L. S. SENGHOR en est l'acte fondateur officiel. Dès 1962, la francophonie est plus qu'une simple prise de conscience linguistique ; d'emblée, elle prend une signification politique et des liens s'établissent entre les nouveaux gouvernements indépendants en Afrique, la communauté québécoise, qui reçoit triomphalement le président SENGHOR en 1966, les Bruxellois et les Wallons inquiets de la montée du Flamand, ou le royaume Khmer du très francophile roi SIHANOUK.

La réponse de la France aux fondateurs de la francophonie fut très timide. Depuis l'échec de la Communauté, DE GAULLE considérait que les ex-colonies représentaient plus d'entraves que d'avantages pour la France. Le soutien économique à l'Afrique retarderait la modernisation du pays et l'implication dans des structures politiques strictement francophones conduirait à l'accusation de néocolonialisme. La politique extérieure de la FRANCE se tournait radicalement vers l'EUROPE et préférait gérer, par des accords bilatéraux, ses relations avec ses anciennes colonies. Le général DE GAULLE pendant toutes ses années au pouvoir s'attacha à ne jamais prononcer le mot de francophonie en public ! L'opinion publique n'était d'ailleurs pas prête à ce que la France s'implique, à nouveau, en Afrique et le CANARD ENCHAINE ironisait sur la «francofaunie».

LA COMPLEXITE DES INSTITUTIONS DE LA FRANCOPHONIE

La diversité et le nombre des organisations, des institutions ou des associations qui s'intéressent à la francophonie témoignent d'une genèse laborieuse et de la diversité des motivations des différents participants. Le régime de la francophonie est constitué par des structures intergouvernementales à vocation politique, relayées par des opérateurs du régime qui mettent en oeuvre la politique de la francophonie, et par une myriade d'associations privées.

LES INSTITUTIONS INTERGOUVERNEMENTALES

Les Conférences des chefs d'état et de gouvernement ayant le français en partage

Ces conférences qui réunissent tous les deux ans le quart des pays de l'ONU constituent le sommet de l'organisation du régime. Elles ne font cependant l'objet d'aucune convention internationale et leur tenue repose, outre le financement de la France, sur la coutume et le bon vouloir de chacun. Ces réunions permettent la concertation entre les différents acteurs du régime, éventuellement d'accorder les positions des différents états et surtout de manifester au monde l'existence de la francophonie.

La Conférence ministérielle de la francophonie

Elle réunit une fois par an les ministres en charge de la francophonie. Elle assure la préparation et le suivi des travaux des sommets de la francophonie. Responsable des programmes et de leurs budgets, elle veille à la coordination des activités du régime. Son action est relayée par les conférences ministérielles qui réunissent les ministres spécialisés : conférence des ministres de l'éducation, conférence des ministres de la Justice, etc ... Les travaux de ces conférences donnent lieu à la rédaction de rapports, de déclarations, de plans d'action qui sont intégrés aux discussions des sommets.

Le Conseil permanent de la francophonie

Il réunit trimestriellement les représentants des chefs d'état et de gouvernements. Son action est pour le moment décevante : il ne s'est pas imposé comme le responsable de l'orientation et de la conduite politique de la coopération multilatérale.

Le Secrétaire général à la francophonie

C'est le VII^e sommet à Hanoi qui a créé ce poste en désignant à l'unanimité, suite aux incitations de la France, l'Egyptien Boutros Boutros-Gali. Ni les attributions du secrétariat général, ni les moyens de son fonctionnement n'ont été fixés, ce qui laisse mal augurer de son efficacité, même si la personnalité du secrétaire général assure au poste une publicité certaine.

L'Assemblée internationale des parlementaires de langue française

Cette association, soutenue par les parlements nationaux, est vouée aux échanges et au dialogue entre élus de l'espace francophone. Au delà des affaires culturelles, elle souhaite élargir ses activités au développement de la démocratie et des échanges économiques entre ses membres. Dans son ambition même, résident les causes de sa relative impuissance : les états nationaux ne sont pas prêts à céder la moindre part d'initiative dans ces domaines. D'autre part, il est impossible d'accorder des parlementaires démocratiquement élus et ceux du VIETNAM par

exemple. Sa position officielle, au moment des troubles au RUANDA, ne dépassait pas le niveau des intentions généreuses.

LES OPERATEURS DU REGIME

A la rencontre des instances gouvernementales ou politiques et du monde associatif privé, ces opérateurs assurent la mise en oeuvre officielle de la francophonie. Les budgets de fonctionnement sont majoritairement d'origine publique et les responsables souvent nommés par les états.

L'Agence de la francophonie.

Cette agence créée en 1970 dont le siège est à Paris est la seule dont l'existence soit assurée par une convention internationale intergouvernementale. C'est l'opérateur principal pour la mise en oeuvre des programmes décidés par le sommet. Elle répartit les fonds publics entre les différents acteurs et assure elle-même la direction de plusieurs programmes de coopération. En particulier, elle assure la direction de TV5, l'embryonnaire chaîne francophone; son administrateur est un personnage essentiel de la francophonie. Principal bailleur de fonds de la francophonie, le Canada tient une place dominante dans l'administration de l'agence.

L'Université SENGHOR d'ALEXANRIE

Créée en 1989, elle a pour but de donner une formation universitaire à des étudiants surtout originaires d'Afrique.

L'Ecole de la francophonie

Installée à Bordeaux, c'est à la fois un centre de documentation et une école de formation et de perfectionnement politique et administratif des cadres de la francophonie. Elle a l'ambition de devenir une sorte d'ENA internationale francophone.

Le forum Francophone des affaires (FFA)

Créée en 1987 sur une initiative du Canada et du Québec, il a pour but de développer les échanges économiques entre les pays francophones. Son siège est à Paris et c'est la seule institution du régime présidée par un français.

L'Institut de l'énergie (IEPF)

Créée aussi en 1987 sur une initiative canadienne, sa mission est la formation, la recherche et le transfert de connaissances techniques dans ce domaine.

LE FOISONNEMENT DES ASSOCIATIONS FRANCOPHONES.

Le régime de la francophonie comprend des centaines d'organisations privées (plus de 500), répertoriées par l'Agence de la francophonie et plus ou moins soutenues par les états. Elles sont à l'origine de la francophonie et surtout actives dans le

domaine de la culture, de la langue, de l'audiovisuel, de la presse ou de l'enseignement. L'Alliance Française est la plus ancienne et la plus connue de ces associations. Fondée en 1883, elle a pour objectif la diffusion de la langue et de la culture française à travers le monde. Avec plus de 800 centres, elle organise des cours de langue, de culture française et propose livres et journaux.

LES ORGANISMES PUBLICS FRANÇAIS

Depuis la suppression de l'éphémère ministère, puis secrétariat d'état chargé de la francophonie, les affaires relèvent de plusieurs centres de décision et d'influence, parfois en conflit sur les champs de compétence qu'ils estiment devoir leur être impartis. Cette impression est particulièrement forte en période de cohabitation où le président considère que la francophonie appartient au domaine réservé, alors que tous les organismes publics sont administrativement rattachés au premier ministre.

Outre les services spécialisés du ministère des affaires étrangères et de celui de la coopération, la francophonie officielle comprend quatre organismes publics. Ils traitent tous de la défense de la langue française : le Haut-Conseil de la Francophonie, le Conseil supérieur de la langue française, la Délégation générale à la langue française et l'enseignement français à l'étranger. Enfin, l'Académie Française joue un rôle de premier plan dans la défense et l'illustration de la langue et son prestige est grand dans tout le monde francophone.

Au delà des titres ronflants des organismes nationaux, on peut se demander si la francophonie est considérée comme un objectif majeur. Les rattachements arbitraires de cette institution à différents ministères, pendant les dix dernières années, l'élévation ou l'abaissement des titulaires successifs, témoignent, à l'évidence, du peu de cas qui en est fait. Le sort de la francophonie semble réglé depuis la constitution du dernier ministère : ni secrétariat d'état, ni ministère ; les décrets d'attribution des ministres publiaient par la suite, ignoraient même la francophonie ! A la veille du sommet de HANOI, elle a été rattachée, en catastrophe, au secrétariat d'état à la coopération.

Les institutions nationales et internationales de la francophonie sont donc complexes, redondantes et concurrentes, souvent inefficaces. Il est tentant de proposer une mise à plat et une simplification de l'architecture générale du régime. En fait cette diversité rend compte de la consolidation de la francophonie et de l'extension progressive de son champ d'action, d'abord limité au caractère culturel et aujourd'hui, de plus en plus économique et politique. L'apparente complexité de la gestion de toutes ces organisations est liée aux attentes multiples à leur égard. C'est une francophonie à la carte qui s'est créée, aux structures très souples qui seules peuvent permettre la cohabitation de membres dont les attentes sont diverses et parfois contradictoires et qui seules peuvent assurer la pérennité d'une communauté dont chaque membre tirera, demain, des bénéfices accrus.

UNE CHANCE PARTAGEE, UN ATOUT EN COMMUN

La francophonie pourrait apparaître comme une tentative de la France de se replier sur des acquis fragiles, d'exprimer la nostalgie de ce qu'elle pouvait être et de refuser la mondialisation. Elle pourrait apparaître aussi comme une tentative égoïste de se conserver, autour d'elle, une cour de puissances de second ordre qui entretiendraient, à leurs dépens, les feux ultimes de la puissance française. C'est une analyse très régulièrement reprise par les médias anglo-saxons et tout particulièrement depuis le sommet de HANOI. Bien au contraire, la prudence de la France dans la construction du régime, et le souci qu'elle a depuis le départ de laisser les postes de responsabilité à ses partenaires, la dédouane de ces accusations.

Alliance d'un nouveau type, la francophonie se fonde d'abord sur des solidarités intellectuelles : elle n'est pas du côté des puissances qui créent et sont créées par la mondialisation. Dans ce nouveau contexte, il est en son pouvoir d'exercer une médiation audacieuse et réaliste dans le nouveau jeu international. Il y a pour chacun des acteurs de la francophonie un intérêt politique, moral, culturel, mais aussi économique, au succès de l'entreprise francophone.

L'ALTERNATIVE AU MODELE ANGLO-SAXON

L'idéologie mondialiste est portée par la puissance économique et le messianisme politique des Etats-Unis. Outre la pratique de la langue américaine, variante appauvrie et bâtardisée de la langue de Shakespeare, elle se caractérise par un conformisme ultra libéral et par une uniformisation des modes de comportement, de penser et de consommation. Cette nouvelle utopie internationale est une forme d'idéologie tyrannique qui ne fait pas cas des réalités locales. La francophonie, particulièrement depuis le sommet de Paris (19-21 novembre 1991), se pose comme lieu d'affirmation de valeurs partagées et comme force de recours face aux excès de la mondialisation. C'est le sens du combat pour l'exception culturelle. C'est aussi le sens de l'action concertée des pays et gouvernements francophones, à l'occasion des grandes réunions mondiales en matière d'environnement (RIO, 1992), de droits de l'homme (Vienne, 1993), de démographie et de développement (Le Caire, 1994), de développement social (Copenhague, 1995), du statut de la femme (Pékin, 1995).

LE REMPART CONTRE LES INTEGRISMES

La langue française véhicule des valeurs culturelles qui fédèrent la famille spirituelle francophone. Ce charisme spécial, la France le tient de son histoire : elle est la patrie des idéaux nouveaux. C'est le sens de cette parole de RENAN : « La Liberté, les droits de l'homme, la fraternité ont pour la première fois été proclamés en français. » La francophonie officielle reprend à son compte ses idéaux, elle leur assure une diffusion et une présence dans le concert des nations. Alors que se déchaînent les intégrismes religieux de tout bord, comme les nationalismes les plus exacerbés et les plus exclusifs, la francophonie peut constituer, selon l'expression du président Pompidou, une « sorte d'école de la fraternité humaine. ». La francophonie s'honore de voir parmi les tenants de l'antifrancophonie tous ceux qui exècrent modernité, laïcité, démocratie, pluralisme...

LA PROSPERITE PARTAGEE

La francophonie est un atout économique partagé que tout stratège d'un quelconque des pays où l'on parle français devrait savoir mettre dans son jeu. En 1989, le Conseil économique et social, sous la direction de Bertrand RENOUVIN, publiait un rapport sur l'utilité économique et commerciale de la langue française. Il mettait en lumière la part essentielle des marchés francophones dans le commerce extérieur de la France. Elf-Aquitaine, par exemple, serait loin d'avoir acquis une telle dimension internationale, si elle n'avait pas eu, en quelque sorte, les états francophones comme zones naturelles de prospection et de débouchés.

En France même, le commerce avec certains pays francophones, souvent il est vrai artificiellement soutenu, est parfois critiqué : «L'Afrique n'est plus rentable ! ». C'est cependant la région du monde dont la population croît le plus vite et, tôt ou tard, seront mises en valeur des richesses humaines et naturelles qui font d'elle, du moins virtuellement, le plus riche des cinq continents.

La francophonie économique est aussi un atout pour les économies des quarante neuf autres états francophones. La langue française est d'abord une clef d'introduction sans équivalent sur les marchés les plus dynamiques et les plus divers de la planète. C'est évident pour le pôle européen : la France est le quatrième exportateur au monde et les économies francophones (Belgique, Luxembourg, Suisse, Val d'Aoste) figurent parmi les plus dynamiques du continent. A travers le territoire de Pondichéry, par exemple, c'est l'immense sous-continent indien qui s'ouvre à la francophonie, au moment où l'Inde dans la tradition de son non-alignement cherche à diversifier ses clients et ses fournisseurs. Le Vietnam offre aux entreprises francophones les débouchés d'un des nouveaux dragons de l'Asie du Sud-Est.

La francophonie garantit aussi à ses membres un accès privilégié aux sources d'énergie. Inégalement réparties entre les nations francophones, elles pourraient cependant constituer un trait d'union original entre les peuples. Le Canada, le Vietnam, Madagascar, possèdent d'importants gisements de pétrole ; on trouve des réserves de pétrole au Canada, en Egypte, au Gabon, ; le gaz naturel abonde au Sénégal, au Cameroun ou au Cambodge. La solidarité francophone doit permettre des échanges fructueux entre ces richesses.

Enfin, la plupart des pays francophones ont conservé un droit des entreprises inspiré du modèle français, ce qui, avec les facilités d'une langue commune, peut favoriser les échanges au sein d'un marché de cinquante états et estimé à plus de 500 millions de consommateurs par le président français, dans son discours d'ouverture du sommet de HANOI.

Les pays francophones peuvent donc raisonnablement afficher leurs ambitions économiques communes. Le Forum Francophone des Affaires est parmi les plus récentes, mais aussi parmi les plus dynamiques des institutions du régime ; il contribue par son action à faire passer la francophonie du mythe généreux à la réalité rentable.

Ainsi projet intégral, culturel, économique, économique et politique, la Francophonie constitue bien une alternative crédible au nivellement des cultures et aux excès de la mondialisation.

CONDUIRE LA BATAILLE DE LA FRANCOPHONIE

La promotion de la francophonie relève effectivement du combat, pour la France elle participe directement à la défense nationale. C'est une juste cause, car la France défend par ce combat les intérêts communs des cinquante membres qui lui reprochent pour l'instant son attentisme et la suivent, unanimes, lorsqu'elle se manifeste, comme à l'occasion de la défense de l'exception culturelle. C'est une cause essentielle, car la francophonie est le vecteur international de l'exception française ; c'est enfin une cause généreuse, car la francophonie offre au monde un modèle original d'organisation solidaire.

Les moyens de ce combat offensif sont connus : la promotion de la langue et de la culture françaises d'une part, la préférence francophone d'autre part .

LA PREFERENCE FRANCOPHONE

Cette préférence se manifeste d'abord dans les choix de politique étrangère et militaire, mais dépasse même les traditionnels accords de défense qui existent déjà avec certains états francophones d'Afrique noire. La France peut affirmer une solidarité privilégiée avec les pays francophones et être en mesure de leur apporter l'aide qu'ils solliciteraient, tant sur le plan militaire que sur le plan humanitaire. La priorité donnée à la projection contribue à donner cette capacité à la France, la dispersion des états francophones à travers le monde implique cependant que les moyens soient adaptés en quantité et qualité : capacité de projection lointaine autonome, troupes et états-majors entraînés à l'intervention sur tous les continents, capacité d'intervention humanitaire. Ces capacités, la France peut proposer à d'autres pays francophones d'y contribuer. Une force d'intervention francophone, au moins humanitaire, pourrait être préparée : elle aurait pour but prioritaire d'intervenir dans les pays francophones et de manifester concrètement la solidarité de la communauté.

Dans le cadre des organisations internationales, toujours au titre de la solidarité privilégiée, la prévention, la limitation et le règlement des conflits exigent des priorités géographiques dans nos interventions menées sous l'égide de l'ONU. Au nom de la préférence francophone, la France aimera mieux mener une opération TURQUOISE au Ruanda, où prendre une place essentielle dans le dispositif onusien au Cambodge, plutôt que de servir d'auxiliaire, en anglais, aux intérêts américaino-saoudiens dans le Golfe, à l'occasion de l'opération Tempête du désert, ou dans le fiasco de l'affaire somalienne. La France aurait pu, dans ce contexte, mettre sa force au service du rétablissement, en Haïti, du très francophile président Aristide, présent et unanimement soutenu par la communauté francophone, lors du sommet de novembre 1991 au palais de Chaillot. Au contraire la Francophonie a laissé les Etats-Unis mener seuls cette opération d'« arrière-cour » et en tirer aujourd'hui les bénéfices, en terme de diffusion de la culture américaine en zone Caraïbe.

D'une manière plus générale, la préférence francophone pourrait, au moins en ce qui concerne la France et les pays les plus riches, trouver une application

significative dans la politique d'aide au développement et de coopération technique. Les pays du Sud et ceux de l'Europe de l'Est qui rejoignent actuellement la francophonie bénéficieraient d'une priorité très forte parmi les receveurs d'aide. Dans ce cadre le ministère de la Coopération est une structure inadaptée. Un vaste et puissant ministère de la Solidarité francophone le remplacerait et traiterait à la fois de la vie d'une francophonie plus dynamique et de l'aide massivement réorientée vers la communauté. Le ministère des affaires étrangères traitant, lui, de la coopération, réduite, avec les pays non francophones.

Dans le même ordre d'idée, la préférence francophone impose d'adapter les lois qui visent à éviter l'immigration clandestine. Actuellement, de nombreux bacheliers étrangers, y compris ceux qui ont fait leurs études secondaires dans des établissements français à l'étranger, rejoignent les universités anglo-saxonnes, rebutés par les conditions ubuesques réclamées pour l'inscription à Paris. Les élites francophones africaines et asiatiques formées dans ces universités seront autant de relais pour la cultures et les entreprises anglophones. Il faut non seulement faciliter l'accueil en France de ces jeunes gens, mais aussi les aider par des bourses, exiger que toutes les écoles et universités réservent des quotas pour les étrangers francophones et créer une véritable filière de l'éducation francophone, assurant aux élèves des lycées français à l'étranger, qui le désireraient, une scolarité en France;

PROMOUVOIR L'IDENTITE FRANCOPHONE

C'est à l'état qu'il appartient de concrétiser sa volonté de défendre la langue et la culture française et de prouver à la communauté francophone qu'il prend cette défense au sérieux. Cela passe par l'application du dispositif législatif existant et par le renforcement du dispositif de promotion international du français.

La réforme constitutionnelle de 1992, reconnaît : « la langue de la République est le Français », dans ce même esprit, la loi du 4 août 1995, dite loi TOUBON, organise la défense de la langue française. Cette loi raillée par de nombreux intellectuels, déjà gagnés à la cause étrangère, n'est pas appliquée. Une ferme volonté politique et des moyens supplémentaires sont nécessaires pour poursuivre les contrevenants.

L'état et ses agents doivent aussi donner l'exemple, en exigeant une stricte parité avec l'anglais dans les organisations internationales, chaque fois que cela est inscrit dans les textes. Lorsque la France fournit à l'ONU, où que ce soit, d'importants contingents de casques bleus et qu'elle règle ses contributions financières avec une parfaite régularité, elle peut exiger que les dispositions linguistiques de la charte soient appliquées. Au contraire, au Cambodge, dans le cadre de l'APRONUC, la France a sabordé sa langue, à la stupéfaction des élites locales ; en ex-Yougoslavie certains militaires français ont contribué eux-mêmes, par leurs déclarations ou par leurs ordres, au non respect du français comme autre langue officielle.

Cette politique défensive doit s'accompagner d'une aide accrue à la diffusion du français et à son enseignement à l'étranger. Dans de nombreux coins du monde, L'Alliance française reste la seule présence française. Elle joue ainsi la rôle de centre culturel régional et parfois d'antenne diplomatique. Ce réseau, unique au monde, souffre du succès de la langue anglaise, du désintérêt de la francophonie d'état qui rechigne à doter une association privée et de la concurrence des Instituts

français organismes d'état sous la coupe des conseillers culturels. Ces instituts richement subventionnés se refusent à l'enseignement de la langue et se consacrent à l'organisation d'expositions ou à la diffusion d'oeuvres qui donnent de la France l'image d'une nation décadente, homosexuelle et pluriculturelle, quand ils ne projettent pas des films produits et réalisés hors de France, (« Quatre mariages et un enterrement » a été diffusé par les instituts français en Europe de l'Est, il est vrai sous-titré en français...!)

Les structures officielles de la francophonie exaspèrent souvent universitaires et experts indépendants qui les accusent de gabegie, alors que les crédits sont rognés. Sous des sigles ronflants et des missions diverses se cachent parfois des sinécures pour fonctionnaires peu zélés. Si la diversité des institutions internationales de la francophonie autorise la rencontre originale de sensibilités nationales très diverses, cette diversité n'est pas nécessaire dans les organismes purement nationaux budgétivores et inefficaces. Un audit est prévu pour connaître exactement la destination des 270 millions de Francs alloués, par an, à la francophonie.

Enfin, la communication audiovisuelle doit devenir le secteur prioritaire pour la dimension francophone. La chaîne TV5 existe maintenant depuis treize ans, cependant face à CNN, BBC WORLD, SKYNEWS, la chaîne a échoué à présenter une vision francophone du monde ou des programmes simplement attrayants : les téléspectateurs vietnamiens ont, en soirée, le choix entre les journaux suisses de la veille et la météo du bassin parisien ! La chaîne doit passer d'une francophonie des quotas (chaque pays peut diffuser des émissions nationales au prorata de sa contribution au budget général, 300 millions de francs) à un véritable projet. A court terme, la création d'un grand journal international, la diffusion de documentaires de qualité et celle de classiques du cinéma francophone seraient un signe du renouveau de la chaîne. Les autoroutes de l'information constituent aussi un pôle indispensable de développement. Une dotation initiale de 20 millions de francs a été décidée à HANOI : elle doit être consacrée prioritairement à l'enseignement du français sur le réseau et à la présentation de la culture francophone.

La bataille de la francophonie présente donc des aspects défensifs et résolument offensifs. Moins que de moyens, la préférence francophone et la promotion de la francophonie nécessitent une volonté politique précédée d'une réflexion sur les intérêts français et la place de la France au XXI^e siècle ; cette vision à long terme s'accommode, hélas, mal des priorités fluctuantes de la vie politique nationale. Une mesure symbolique, mais très riche de sens, pourrait installer réellement la francophonie dans la vie politique française : de la même manière que l'engagement européen de la France a été inscrit dans la constitution, il convient d'y inscrire le principe de l'appartenance à la francophonie, comme pendant à l'Union européenne.

CONCLUSION

UNE CLEF POUR LE XXI^e SIECLE

La francophonie est l'héritière directe du grand mouvement colonial français du XIX^e siècle, mais si, aujourd'hui, elle peut être un espoir pour le XXI^e siècle, c'est que la colonisation française portait déjà en elle le souci de propager les idéaux humanistes de paix et de démocratie.

Elle s'est dégagée de sa première acception, géocentrique et ancrée dans le postcolonialisme, pour embrasser un sens universel où le trait d'union que constitue la langue est le creuset de la diversité et de la multipolarité. Paris n'exerce aucune prépondérance et au sein de la communauté les intérêts français ou les analyses de Paris sont parfois concurrencés par ceux d'autres pays francophones. La Belgique est rivale de la France pour l'exploitation des richesses naturelles en Afrique, le Québec voudrait d'une francophonie beaucoup plus intégrée sur le plan politique, alors que Paris voit justement, dans le flou des institutions actuelles, une garantie de la pérennité de la communauté.

Dans l'organisation difficile de la mondialisation des échanges, des communications, des modes de penser ... etc, la francophonie, peut exercer une fonction de médiation et d'intégration, d'abord en interne, puis vers l'extérieur entre les cinquante membres et le reste du monde. Les grands ensembles culturels éprouvent le besoin de trouver une étape intermédiaire entre la nation et le monde ; dans ce cadre la francophonie confirme son rôle d'instrument de géopolitique, symbole d'un nouveau type d'espace où cohabitent coopération, hégémonie et influence.

C'est un grand projet pour la France que de relancer la dynamique de la francophonie, en le faisant elle sera à la fois au service des autres membres de la communauté et elle manifera, sa vocation singulière à l'universel, « c'est à travers notre langue que nous existons dans ce monde autrement que comme un pays parmi d'autres », selon la belle déclaration du président Pompidou. La francophonie doit cependant veiller à ne pas être victime de son succès.

L'ouverture à de nouveaux participants eux-mêmes en situation économique parfois difficile et très minoritairement francophones, comme en Europe de l'Est, même si elle témoigne de la capacité d'attraction de la francophonie, inquiète les anciens membres qui voient ainsi dispersé et amoindri l'intérêt dont ils étaient auparavant l'objet. Le risque existe de dissoudre la francophonie dans une francophilie dont les enjeux ne sont pas les mêmes.

Le poids croissant des pays asiatiques inquiète aussi les africains dont les économies n'offrent pas les mêmes perspectives, au moins à court terme. Les pays les plus riches France, Belgique, Canada doivent veiller à ne pas laisser se

développer une francophonie à deux vitesses : la francophonie du discours et des sentiments en Afrique, la francophonie des affaires et du développement en Asie. Cette préoccupation a été manifeste chez les délégués africains au sommet de Hanoi.

La mise en oeuvre de la préférence francophone et une politique de promotion de la langue française renforceront la francophonie et le rayonnement de la France. C'est là une ardente obligation que de faire fructifier ce bien commun, pour que la francophonie continue à être, selon la maxime des initiateurs africains du mouvement, un beau rêve français pour le monde.